

Le terrain : une mythologie scientifique ?

The Field: a scientific Mythology?

Stéphane Olivesi



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/4639>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.4639

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2005

Pagination : 161-184

ISBN : 978-2-86480-859-6

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Stéphane Olivesi, « Le terrain : une mythologie scientifique ? », *Questions de communication* [En ligne], 7 | 2005, mis en ligne le 10 mai 2012, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/4639> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.4639

> ÉCHANGES

STÉPHANE O LIVESI

Université Lyon 2

Communication, culture et société

École normale supérieure-Lyon Sciences humaines

stephane.o.livesi@univ-lyon2.fr

LE TERRAIN : UNE MYTHOLOGIE SCIENTIFIQUE ?

Résumé. — L'article se propose d'interroger une évidence entendue dans le domaine des sciences humaines et des sciences sociales : le terrain. Il tend à montrer que cette référence commode véhicule une véritable mythologie dont il s'agit d'interroger à la fois la forme, la fonction et les implications sur les manières de concevoir la recherche, de la pratiquer, mais aussi d'en imposer une certaine conception. Ainsi les stratégies argumentatives prenant pour référence le terrain sont-elles analysées de façon à objectiver les logiques sociales qui les sous-tendent. Plus généralement, l'article invite à problématiser le statut de l'empiricité dans les travaux de recherche.

Mots clés. — Terrain, méthodologie d'enquête, mythologie, normes de scientificité, division du travail.

Les sciences sociales partagent avec le monde politique et l'univers journalistique une évidence entendue : le terrain. Bien sûr, cette référence omniprésente dans les discours d'acteurs ne se décline pas de la même manière et ne recouvre pas la même signification. Elle relève pourtant d'une même fonctionnalité discursive et d'une structure mythologique similaire. S'il suffit à l'homme politique de se référer au terrain pour immédiatement se parer de toutes les vertus démocratiques et, au journaliste, pour attester à la fois de la véracité de ses propos et de la qualité de son travail, le chercheur doit aussi se plier à cet impératif. Se confronter au terrain, s'y référer, le mobiliser dans l'argumentation garantirait au discours d'avoir prise sur la réalité, autrement dit d'éviter toute spéculation et toute approximation qui, sous ce jour, s'apparentent à des figures négatives inversées. Qu'est-ce donc que ce terrain, si souvent évoqué dans le discours méthodologique et, surtout, dans les procédures d'évaluation des travaux scientifiques ? Pour répondre à cette question, il suffirait, dans un premier temps, de rappeler quelques évidences, comme la nécessité pour un chercheur ou un apprenti-chercheur de se confronter à la réalité, d'aller voir de près ce que sont les pratiques sociales, de s'immerger dans l'univers étudié pour en saisir les logiques, etc. Cette nécessité s'expliquerait aussi négativement par les risques qu'encourt celui qui ne se confronte pas au terrain et se contente d'une posture en surplomb : risque d'abstraction, d'incompréhension ou, plus simplement, de méconnaissance de l'objet dont il traite. Bref, en l'absence de terrain, le discours laisserait échapper la réalité ; autrement dit, celui-ci aménagerait un accès certain à la vérité.

Une autre manière de répondre à la précédente question consiste à se tourner vers les manuels de méthodologie pour y puiser quelques définitions suffisamment rigoureuses. Mais leur lecture laisse parfois perplexe, et le lecteur pour le moins dubitatif. Le plus souvent, le terrain désigne métaphoriquement un travail d'enquête de type ethnographique. Cette désignation restrictive ne limite nullement les significations et leurs variations d'un manuel à un autre ou même à l'intérieur d'un même manuel. Jean Copans (2002 : 11) proposait de saisir le terrain simultanément comme « un lieu, une pratique, un objet, une tradition scientifique ». Quant à Henri Mendras et Marco O berti (2000 : 9), ils élargissaient encore la signification de cette notion pour lui faire recouvrir une plus large palette de matériaux étudiés : « Il ne se réduit pas à l'investigation d'un espace ou d'une institution choisis dans la société (une prison, une école, un village, un quartier, etc.) ou à des enquêtes auprès d'individus de tels ou tels groupes (les jeunes, les ouvriers, les artistes, les chômeurs) et n'implique pas nécessairement un contact concret avec la réalité sociale. Il peut s'agir aussi d'archives, de données statistiques,

d'émissions radiophoniques ou télévisuelles, de la presse, etc. ». À cette définition très extensive s'opposent évidemment des définitions beaucoup plus restrictives, limitant le terrain à « l'observation des gens *in situ* » (Hughes, 1960 : 267).

Derrière ces définitions, les lieux communs qu'elles recouvrent et l'imaginaire qu'elles mobilisent, transparissent des présupposés rarement explicités. Ces derniers concernent la nature de la connaissance, ses modalités de production et le rapport du sujet à l'objet de la connaissance. Par leur entrelacement, ils définissent une véritable mythologie dont l'analyse se propose d'explicitier les implications sur les manières de se représenter l'activité scientifique dans le secteur des sciences humaines et sociales et, par conséquent, de faire de la recherche en s'y engageant comme sujet de pratiques dont la codification normative joue un rôle déterminant dans la formation psychologique de ce qui tient lieu de « sujet connaissant » et dans les logiques de production du savoir. Cette déconstruction du mythe ne revient nullement à ignorer ou à sous-estimer la nécessité de démarches empiriques, ni leurs apports structurants sous l'angle de leur capacité à stimuler le travail de théorisation (Le Marec, 2001), mais elle se propose de problématiser la nature même de l'empiricité telle qu'elle se dessine dans les discours prenant pour référent le terrain. Complémentairement, elle conduit à interroger les logiques rhétoriques et stratégiques qui sous-tendent les références à ce dernier. Car, principe de réalité, il fonctionne aussi comme un principe d'autorité : s'y référer, c'est rappeler que l'on a autorité pour dire le vrai parce que, précisément, le terrain, on sait ce que c'est. Et il fonctionne encore comme principe de légitimité, d'abord pour discriminer, à l'intérieur d'un espace social discipliné, ce qu'il est légitime ou ce qu'il n'est pas légitime de retenir comme objet d'étude et, ensuite, pour établir les manières autorisées de traiter des objets reconnus. Où l'on pressent que la logique du discours ne s'éloigne jamais des relations de pouvoir propres à l'univers académique...

Aux sources d'une mythologie : le travail ethnographique et ses prémisses

Résumé au fait de se rendre en un lieu déterminé pour observer des phénomènes, le terrain s'apparente, non à une méthode, mais à un moment incontournable de toute démarche ethnographique. On n'imagine plus un travail de recherche dans le domaine de l'ethnologie et de l'anthropologie qui ne s'appuie pas sur un travail de terrain. Cette évidence n'a pourtant pas toujours été partagée. Il fut des périodes dans

l'histoire des sciences sociales – en particulier en France – où le savant opérait un travail de compilation et d'analyse des témoignages et des informations de première main. Il s'en servait à la fois comme base de ses enseignements et de ses propres travaux. Marcel Mauss s'inscrit encore dans cette tradition d'érudition pour laquelle le terrain n'était nullement une nécessité, ni pour la connaissance en elle-même, ni pour la reconnaissance institutionnelle du chercheur, même s'il conseillait à ses étudiants de s'y confronter. Cet état de fait reflète une conception de la division sociale du travail scientifique dans laquelle le terrain occupe une place relativement secondaire et dévaluée (Peretz, 1998). Déjà, le cas de Claude Lévi-Strauss, plus proche sur ce point des traditions anglo-saxonnes, marque une importante rupture. Il devient plus difficile – voire impossible – pour un ethnologue de faire reconnaître son travail sans s'appuyer sur une démarche de ce type. Si l'essentiel de son œuvre, notamment à partir de 1945, repose sur des sources indirectes, ce chercheur s'est initialement imposé par sa production de connaissances « directes » des Indiens Nambikwara et de leur vie familiale. Le structuralisme lévi-straussien qui, pourtant, s'oppose en tout point à l'empirisme, a ainsi participé à cette reconnaissance du terrain comme nécessité intrinsèque à la démarche scientifique, allant jusqu'à en faire une sorte de moment initiatique essentiel pour l'anthropologue : « Nul ne devrait pouvoir prétendre enseigner l'anthropologie sans avoir accompli au moins une recherche importante sur le terrain. [...] L'anthropologue a besoin de l'expérience du terrain. Pour lui, elle n'est ni un but de sa profession, ni un achèvement de sa culture, ni un apprentissage technique. Elle représente un moment crucial de son éducation [...]. Cette situation présente de grandes analogies avec celle qui prévaut en psychanalyse [...]. Pour l'anthropologue, la pratique du terrain constitue l'équivalent de cette expérience unique » (Levi-Strauss, 1958 : 433-435).

Pour la plupart, les manuels de méthodologie proposent des esquisses historiques qui s'accordent sur deux points : les travaux d'anthropologues anglo-saxons ont commencé à formaliser le terrain comme méthode dès la fin du XIX^e ; plus tard, l'école de Chicago a fait du terrain un élément essentiel de la démarche sociologique, rapprochant celle-ci de l'ethnographie (Chapoulié, 2001 ; Cefaï, 2003 : présentation). Sans restituer les origines exactes du travail de terrain, ni remonter aux travaux ethnographiques « pionniers », souligner l'ancrage historique et scientifique de ce type de démarches permet, non pas d'en relativiser l'intérêt ou l'importance pour les sciences sociales, mais d'identifier les déterminants de leur généralisation. En premier lieu, ces démarches découlent de la transposition et de l'application de méthodes ethnographiques à des cultures et à des univers méconnus ou absents des travaux sociologiques traditionnels. Cette transposition

résulte d'une nécessité à la fois épistémologique (pouvoir saisir des réalités difficilement objectivables) et méthodologique (disposer d'outils d'investigation conformes à ce type de visée). Soulignant le rôle pionnier de l'école de Chicago (Palmer, 1928) et, en particulier, de Robert E. Park, Everett C. Hughes indiquait l'existence d'une autre origine, à savoir : « L'enquête sociale » telle que Frédéric Le Play l'avait pratiquée, en France, au XIX^e, siècle et telle qu'elle s'était généralisée dans le monde anglo-saxon, portant essentiellement sur les populations défavorisées des grandes villes (Hughes, 1960 : 270 ; Platt, 2003).

D'abord, l'application de méthodes ethnographiques suppose que les cultures et les univers qui coexistent au sein de notre société s'avèrent au moins aussi étrangers au chercheur que les cultures de lointains ailleurs. Par un effet de translation, le chercheur occuperait une position d'observateur, étranger à l'objet scruté. Cette extériorité suffirait à en faire un témoin relativement impartial. Seule la confrontation au terrain sous la forme d'observations, de rencontres, d'entretiens, permettrait de saisir une réalité qui échappe à des grilles plus traditionnelles d'analyse ou aux travaux de synthèse. C'est dire que la connaissance provient essentiellement de données empiriques dont le recueil revêt un caractère plus aléatoire, moins systématique, puisque l'objet étudié ne se limite pas à des phénomènes sélectionnés et circonscrits *a priori*, mais à un terrain dont il faut savoir extraire la substance. L'acte de connaissance ne réside plus dans la synthèse de données ou dans la réflexion analytique, mais dans cette confrontation par laquelle le chercheur accède à des phénomènes inconnus.

Ces présupposés recourent une série de postulats sociaux et anthropologiques. En premier lieu, le social serait transparent, perméable à une connaissance directe. C'est du moins ce que suggérait Everett C. Hughes (1960 : 267) quand il indiquait que « la plupart des populations peuvent être étudiées, et la plupart des chercheurs peuvent faire plus de travail de terrain qu'ils ne le pensent ». En d'autres termes, le monde social ne comporte guère de zones obscures. Le regard scrutateur du chercheur peut en saisir la vérité puisque celle-ci ne réside pas, en dernière instance, dans des rapports sociaux déterminés, mais dans les comportements individuels, les situations, le vécu immédiat des acteurs, leurs interactions (O livesi, 2004 : chap. 2). Recourir au terrain implique d'adhérer – ne serait-ce que partiellement – à ces postulats empiristes, peu compatibles avec les principes généraux des philosophies sociales structurant les analyses de Karl Marx, de Max Weber ou d'Émile Durkheim.

Yves Winkin (2001 : 161) étendait et systématisait cette opposition car, selon lui, d'après un « principe français », « les sujets ne sont pas transparents ». Dès lors, « l'observation détruit la participation ; la

participation exclut l'observation ». D'abord, il y aurait lieu de s'interroger sur ce que cet auteur appelle un « principe français » : Sigmund Freud ou Karl Marx, Friedrich Nietzsche ou Norbert Elias incarnent-ils la pire des franchouillardises épistémologiques ? Il est certainement vrai que leurs pensées respectives s'avèrent peu compatibles avec les dogmes de l'empirisme, notamment lorsqu'il est posé comme allant de soi que les sujets sont transparents à eux-mêmes. Nier tout inconscient (au sens freudien, mais aussi marxiste ou nietzschéen) revient à supposer une adéquation entre les représentations et la réalité qu'elles représentent, parce qu'il existerait une adéquation première, fondatrice, inconditionnée entre ces représentations et la pensée des sujets qui se les représentent, dès lors que cette même pensée échappe à toute détermination par des facteurs psychologiques, sociaux, économiques... L'observation du terrain présuppose donc un observateur qui ne pâtit d'aucune détermination de nature à fausser sa vision des choses. C'est un être sans inconscient – au sens freudien – puisqu'il ne projette aucun fantasme et n'investit d'aucun désir ce qu'il vit, mais c'est aussi un être strictement a-social puisque ses représentations de la réalité ne pâtiennent d'aucune détermination liée à ses conditions matérielles d'existence.

Ces présupposés se révèlent mieux encore si l'on tient compte de ce que les auteurs de manuels rapportent de l'écriture « du terrain » (Copans, 2002 : 34 ; Peretz, 1998 : 88-89). Car, s'il faut dire ce que l'on voit, ce que l'on voit nécessite un peu plus qu'un regard « objectif » sur les choses : une capacité à les décrire, mais aussi un ensemble de schèmes structurants dans lesquels s'enracinent la vision et qui déterminent simultanément le visible et le dicible. Reconnaître avec Yves Winkin (2001 : 153) que « la capacité ou l'incapacité à écrire peut modifier radicalement la perception de la réalité » conduit à interroger la nature même de toute connaissance prétendument directe, tirée de l'observation. En effet, si celle-ci dépend pour l'essentiel de la capacité littéraire de l'observateur à décrire, alors la connaissance ne provient pas de données empiriques « pures », relevant de l'observation en elle-même, si ce n'est illusoirement, mais de la mise en œuvre d'un système sélectif de recueil et de traitement des informations conditionnant *a priori* la connaissance. Qu'est-ce donc que ce système de perception et de saisie des phénomènes que ne fait que retraduire *a posteriori* l'écriture ? S'agit-il simplement d'informations générales de nature à faciliter le travail d'enquête (Hughes, 1960 : 268) ou bien d'une intentionnalité structurée qui conduit à sélectionner certains phénomènes, fixés par un regard modelé autour d'un ensemble de présupposés déterminés à la fois par la trajectoire scientifique, la position au sein de l'univers académique, les conventions en usage, la stratégie de recherche de celui qui regarde, etc. ?

L'impensé du terrain se révèle dans ce problème de l'écriture qui ne se résout pas dans des considérations techniques relatives à la capacité de l'observateur à décrire avec justesse ce qu'il voit. Ce problème appelle une analyse des conditions de production de la connaissance et de sa fonctionnalité sociale. En fait, le terrain que décrit l'observateur est une construction *a priori* puisqu'il résulte de la sélection et de la mise en écriture de phénomènes dans le cadre d'un système de représentations du monde qui informe autant sur les présupposés de celui qui voit que sur la réalité qu'il prétend décrire en toute objectivité. De plus, cette construction est solidaire du terrain comme mythe scientifique au sens où elle le présuppose sous l'angle de l'adhésion du chercheur à un type d'investigation, de la sélection d'une catégorie d'objet et de la logique de recherche qui en résulte. Aucune écriture n'échappe à un travail stylistique qui, même réduit à sa plus simple expression, traduisant une volonté d'effacement de toute particularité subjective pour ne retenir que la factualité des choses décrites, relève d'un ensemble de choix qui conditionne le dicible et, indissociablement, le visible.

C'est cette même illusion d'un accès direct au réel qui transparait dans des affirmations relatives à la force subversive ou « dérangeante » du regard ethnographique qui parviendrait à montrer « sans fard les choses et les hommes tels qu'ils sont » (Beaud, Weber, 1997 : 11). Ces affirmations reviennent à méconnaître qu'il n'y a connaissance et, par conséquent, « dérangement » dans l'ordre du savoir qu'à certaines conditions. Seule une visée stratégique peut l'imposer dans un champ à l'intérieur duquel et par rapport auquel l'acte de dévoilement constitutif de la connaissance revêt une signification nécessairement relationnelle. Un ordre de signification préexiste dans lequel la révélation fait événement et revêt ainsi un sens particulier. Ce n'est donc jamais le contenu de l'observation et ce qu'elle révèle qui dérange, mais la force qui les porte à déranger l'ordre du savoir. De même, prétendre voir ou faire voir les choses comme elles sont, signifie saisir le réel tel qu'il est. Dans ce cas, l'illusion consiste à supposer que l'on puisse saisir le réel autrement que sous la forme de représentations déterminées à la fois par le travail d'objectivation, mais plus fondamentalement par les présupposés épistémologiques et sociaux impliqués dans ce travail. Ainsi rejoint-on une sorte d'idéal journalistique, explicitement assumé par certains chercheurs (Winkin, 2001 : 142), qui non seulement s'appuie sur une autre mythologie – « le journalisme d'investigation » –, mais revient à assimiler le travail scientifique à la simple présentation de faits observés, ordonnés selon une rhétorique de l'objectivité, sans avoir à recourir à une quelconque rupture avec le sens commun.

Du mythe comme norme : ce que dit le terrain, ce dont on s'autorise

Pour analyser la fonction normative du mythe de manière à en évaluer l'emprise dans la production scientifique, on se reportera d'abord à deux travaux consacrés au journalisme ainsi qu'aux commentaires qu'ils ont suscités. Il s'agit des ouvrages respectifs de Cyril Lemieux (2000) et de Jacques Le Bohec (2000), accompagnés du compte rendu de Gérard Derèze (2000) et de la réponse de Jacques Le Bohec (2002)¹. Ces travaux engagent une discussion scientifique qui éclaire l'omniprésence de ce mythe. Les processus argumentatifs déploient évaluations, critiques et autoévaluations à partir de la référence problématique au terrain. Le débat présente, sous une forme parfaitement nette, cette mythologie dans sa fonctionnalité tactique, polyvalente et normative.

Comment le terrain se décline-t-il dans le travail de Cyril Lemieux ? D'abord, il apparaît comme une exigence essentielle pour l'auteur. Ce dernier le met en avant comme le moyen de déjouer les errements de travaux académiques qui développent des points de vue « en surplomb ». En son absence, ces travaux plaqueraient de la théorie pour ne pas dire leurs présupposés sur la réalité. Pour comprendre l'agir des journalistes et éviter de porter des jugements externes infondés, le passage par le « terrain » s'imposerait comme une évidence entendue. Dans ce cadre, il se présente méthodologiquement sous la forme de démarches ethnographiques (observation participante), complétées par des entretiens. Pour être plus précis, il transparaît aussi dans le style qui traduit une même préoccupation de se positionner par l'écriture dans un rapport « impliqué » au terrain. Cette fiction stylistique du terrain s'exprime dans des descriptions minutieuses, des portraits d'acteurs, mais aussi par le recours à des figures plus originales dans le cadre d'un travail en science sociale, tel que la désignation d'acteurs par leur prénom comme pour mieux accentuer la familiarité de l'auteur avec son sujet. On le voit, celui-ci fait l'objet d'une mise en scène qui vise à crédibiliser le discours, d'autant que l'auteur en fait un argument essentiel à l'appui de sa démonstration. Pour lui, ce travail vaut par l'ampleur de l'investigation qui permet simultanément de saisir la réalité telle que les acteurs la vivent et de déjouer les discours globalisants et dénonciateurs.

¹ L'auteur tient à indiquer qu'il a lui-même produit deux comptes rendus pour les ouvrages de C. Lemieux (Olivesi, 2000a) et de J. Le Bohec (Olivesi, 2000b).

Il y aurait lieu d'analyser de manière plus approfondie la rhétorique déployée dans cet ouvrage. Sa présence suffit à cerner la stratégie de l'auteur qui vise à crédibiliser sa production scientifique en anticipant sur le jugement et les attentes de ses pairs et des agents évoluant dans le même univers que lui. En ce sens, cette rhétorique du terrain traduit l'emprise du mythe sur la production scientifique. L'auteur l'intègre comme une nécessité afin de rendre non seulement recevable le produit final, mais d'en retirer une plus-value gagée sur sa conformité aux normes de la scientificité. D'ailleurs, il en résulte une sorte de paradoxe puisque l'essentiel du travail de Cyril Lemieux réside moins dans cette revendication appuyée que dans son souci de modéliser des grammaires, d'élaborer un modèle général de l'action. En grande partie, son inspiration découle d'une importation raisonnée de la pensée wittgensteinienne, associée à d'autres apports tels que l'ethnométhodologie. Rien de moins « terrain » par conséquent que l'élaboration d'un schéma formel et général, susceptible de rendre compte de comportements individuels, un peu sur le modèle de la théorie des jeux. Cette modélisation ambitieuse dépasse largement son objet immédiat : le journalisme. D'ailleurs, l'auteur admet ouvertement ce fait, suggérant même que son souci de modélisation ne se résume pas à cet objet empirique, comme pour laisser mieux entrevoir d'autres usages possibles (Lemieux, 2001 : 283). Ainsi la modélisation donne-t-elle l'impression qu'elle ne doit rien à cet objet puisqu'elle est susceptible de s'appliquer à divers univers sociaux, indépendamment de leurs particularités historiques, économiques, institutionnelles. En ce sens, le mythe du terrain et sa mobilisation tactique contribuent surtout à naturaliser une métaphysique sociale et une conception de l'éthique.

On pourrait même ajouter que tout ce qui est rangé sous la rubrique « travail de terrain » n'apporte que peu de choses en lui-même, du moins rien que le public savant ne sache déjà. Hervé Glevarec (2001 : 279) s'interrogeait en ce sens : « L'usage compilatoire des exemples de fautes ou dénonciation en tête des chapitres 7, 8, 9 et 10 qui s'appuie sur l'idée que le lecteur appliquera le modèle des grammaires, est-il un bon procédé scientifique ? Ils ne représentent en rien un corpus situé d'épreuves, mais des cas reliés de façon théorique ». Ainsi décliné, le terrain contribue même à brouiller la lisibilité des pratiques professionnelles, à estomper l'hétéronomie de cet univers éclaté, à minorer les différences sociales selon les catégories d'acteurs, etc. Les descriptions, empiriques par leur style et formelles par leur contenu, s'en tiennent aux phénomènes les plus apparents sans chercher à saisir les déterminants de l'action. En quelque sorte, le travail de terrain fonctionne comme une caution à la théorie puisque cette dernière ne lui doit rien (ce qui lui confère, d'ailleurs, une extension supérieure et des possibilités d'application au-delà du seul objet étudié). Son rôle se

limite à connoter l'ensemble du travail en le rendant conforme aux critères normatifs de la scientificité telle qu'elle est diffusée par cette mythologie. On voit qu'une part très significative du travail ne vise qu'à apporter des cautions tactiques susceptibles de rendre le produit scientifique conforme aux attentes de sa réception ultérieure par un public qui considère le « terrain » comme un critère essentiel d'évaluation. Et, sous cet angle, si l'on en juge par sa réception médiatique et une partie de sa réception scientifique, le livre atteint son objectif.

Si l'on se tourne à présent vers l'ouvrage de Jacques Le Bohec, comment se présente le terrain ? Par contraste, on peut considérer qu'il ne fait pas l'objet d'une revendication nette, mais se présente, sous des formes éclatées, à partir de recueils de données à diverses sources. Comparativement et indépendamment des thèses respectives, le travail de Cyril Lemieux brille par la finesse de sa modélisation relative à l'action et celui de Jacques Le Bohec par la qualité (et la quantité) des données empiriques mobilisées. Par conséquent, qu'est-ce qui conduit un lecteur autorisé et avisé à percevoir dans le livre de Cyril Lemieux un modèle de travail de terrain et, inversement, dans celui de Jacques Le Bohec un travail plus marqué par des constructions théoriques et des partis pris normatifs de nature à méconnaître la réalité (Derèze, 2000) ? Bien évidemment, il faut prendre en compte le contexte de la réception. Même un lecteur averti n'est pas toujours indifférent à l'image de la maison d'édition, ainsi qu'à la médiatisation de l'auteur et de l'ouvrage. L'impact éditorial des deux livres contribue d'autant plus à fausser le jeu scientifique que celui-ci n'est pas indépendant à l'égard de sphères d'activités professionnelles ou d'intérêts extra-scientifiques. Dans sa réponse à la critique de Gérard Derèze, Jacques Le Bohec insiste sur ce point : la position de responsable de formation professionnelle en journalisme conduit à adopter une position pédagogique et institutionnelle qui consiste plus à cautionner l'existant et à diffuser des représentations du monde professionnel, conformes aux intérêts des agents dominants, qu'à interroger de manière critique les pratiques. Il ne s'agit pas de nier ceci, mais de prendre en compte un autre fait. Pour que cette détermination du discours puisse jouer sans que l'acteur ait le sentiment de devoir exprimer un point de vue surdéterminé par les intérêts dont il est – à son insu – le dépositaire, il doit disposer de représentations suffisamment structurées et puissantes (car fondées en dernière analyse sur les rapports sociaux dominants) pour voir la réalité non pas telle qu'elle est, mais telle qu'il a intérêt à la percevoir et à ce qu'on la perçoive.

Dans cette perspective, l'essence de ce phénomène de distorsion dans la perception des ouvrages réside en une mythologie du terrain à partir de laquelle l'évaluation se déploie. Si l'on reprend l'argumentation de Gérard Derèze, on en perçoit les présupposés fondateurs. Le mythe reste solidaire

d'une conception du monde social. Dans celle-ci, tous les agents sociaux sont équivalents. Le rôle du chercheur consiste à se mettre à la place de ceux-ci pour mieux les comprendre, comme si une telle opération était possible indépendamment des qualités, des trajectoires, des dispositions du chercheur et des enquêtés. Dans cette conception du monde social, dérivée des propositions de Cyril Lemieux (2000 : 202-203), les discours analytiques et réflexifs peuvent faire évoluer les pratiques professionnelles puisque, de toute évidence, les agents sociaux ne sont pas en lutte pour faire prévaloir leurs représentations et leurs intérêts, mais dans des écoutes mutuelles et des postures réflexives. On mesure à quel point ce que Gérard Derèze identifie comme une posture pragmatique de Cyril Lemieux ne fait que renforcer une vision du monde journalistique qui paraît totalement utopique. La démonstration se fait pourtant plus radicale, pour en venir à la sentence définitive : dans le travail de Jacques Le Bohec « tous les témoignages convoqués sont des données de deuxième main », et « la perspective de Cyril Lemieux – plus proche des démarches empiriques et, avouons-le, de nos propres orientations de recherche – nous propose, quant à elle, un deuxième mode d'investigation, dans la mesure où ce sont des procédures (méthodologiques) mises en œuvre par le chercheur qui vont permettre la production des données de base à partir desquelles le travail d'interprétation va s'élaborer » (Derèze, 2000 : 207).

La fonction normative du mythe ressort clairement de ces deux assertions. Ici, il s'agit de disqualifier un travail de recherche au prétexte qu'il n'aurait que des sources de seconde main ; ce qui revient à dire qu'il n'apporte rien de nouveau ni d'original et que son auteur n'a qu'une connaissance approximative – car éloignée du « terrain » – de son objet. On mesure à quel point le « terrain » fonctionne comme un principe structurant des évaluations scientifiques de nature à faciliter l'expression de prises de positions purement tactiques, en leur conférant une résonance hautement scientifique. Ainsi, dans le cas présent, la première assertion est-elle objectivement fautive : le travail de Jacques Le Bohec comporte une grande quantité de données de première main, même si celles-ci relèvent pour l'essentiel du recueil de discours ou de représentations. Quant à la seconde assertion, relative au travail de Cyril Lemieux, elle est aussi largement réfutable que la précédente puisque, dans ce cas, les procédures méthodologiques ne fonctionnent que comme fiction de l'empiricité sans véritablement apporter de données factuelles nouvelles. Le mythe structure les jugements en permettant à la fois de connoter ceux-ci et de rendre acceptables des sentences, à la légitimité souvent problématique. S'il apparaît de manière aussi flagrante dans une note de lecture « scientifique », éditée dans une revue « scientifique », il faut rappeler qu'il opère quotidiennement dans toutes les procédures d'évaluation qui régulent la vie académique (soutenance de mémoire, rapports de soutenance de thèse, évaluation à l'aveugle, etc.).

Une deuxième illustration – plus brève – permettra de problématiser sous un autre angle la normativité de la référence au « terrain ». L'exemple retenu se centre sur l'expertise d'un article par le comité éditorial d'une revue scientifique². Cet article portait sur le dispositif d'appui-conseil, mis à la disposition des PME-PMI dans le cadre de « l'aménagement et de la réduction du temps de travail » sur le dialogue social au sein de celles-ci. La lettre justifiant le refus de publication avançait certains arguments que l'on peut appréhender comme des justifications du refus ou des rationalisations, mais qui donnent aussi des indications précises sur la manière de juger du terrain. Elle soulève plusieurs questions directrices : qu'est-ce qui, du point de vue de l'investigation, c'est-à-dire de la dimension empirique de la recherche, rend un article publiable ou impubliable, acceptable ou inacceptable pour les membres d'un comité éditorial ou des évaluateurs anonymes de revues scientifiques ? Le terrain auquel un chercheur ne peut pas avoir accès, autrement dit un terrain inhabituel ou exceptionnel, est-ce encore un terrain du point de vue de la normativité scientifique engagée dans les procédures d'évaluation ? À quelles normes doit répondre la référence au terrain qui, en définitive, fonde l'expertise ?

Les arguments avancés recourent des critères formels, explicites ou implicites – longueur, absence de références attendues, défaut de marquage identitaire dans le champ, insoumission aux règles tacites de la tribu – qui conditionnent l'ouverture des colonnes... Dans la réponse écrite justifiant le refus, on peut lire des suggestions d'auteurs permettant de compléter les analyses ou, si l'on préfère, un rappel à la nécessaire déférence à l'égard de quelques maîtres vivant des rentes que

² Cet article a ensuite été publié sous le titre « Les PME face aux 35 H. Réduction du temps de travail, négociation sociale et dispositif "appui-conseil" » (Olivesi, 2001). L'auteur tient à indiquer qu'en regard des critères éditoriaux de cette revue, le refus de publication lui paraît conséquent, pour ne pas dire « logique ». Il n'y a donc aucune injustice comme le ressentent souvent les auteurs qui, méconnaissant le mode de fonctionnement des revues et leurs critères d'appréciation, éprouvent un sentiment d'injustice, rapidement transformé en soupçons de sectarisme. S'il peut paraître narcissique pour un chercheur d'avoir à prendre sa propre expérience comme objet d'une analyse critique, pour sa défense, il peut apporter deux réponses. Il n'est jamais transparent à lui-même : sa recherche est un exercice à la fois pratique et spirituel dont il ne contrôle jamais toutes les déterminations liées à sa propre trajectoire, au conditionnement de son propre point de vue scientifique par ses présupposés, aux aléas de l'existence qui émaillent aussi ses investigations de quelques contingences... Aussi la reprise réflexive et distanciée d'un travail ne comporte-t-elle pas forcément une dimension redondante puisqu'elle traite en fait d'un autre objet et répond d'une autre visée consistant précisément à expliciter les déterminations du travail initial. En second lieu, tout travail (dans la mesure où il joue le jeu scientifique sans esquiver les sanctions symboliques toujours encourues par des stratégies de contournement) est soumis à une ou plusieurs évaluations qui participent à la construction du sens du produit scientifique.

leur rapporte un territoire scientifique précieusement gardé afin que nul impétrant ne vienne troubler leur sommeil dogmatique. Si la longueur de l'article n'est pas directement évoquée comme cause principale de refus (celle-ci pouvant donner lieu à négociations), il est fait référence au « mode d'écriture » : « Je dois vous dire que tous les lecteurs ont apprécié l'objet de votre recherche ainsi que votre mode d'écriture. Mais, et peut-être est-ce aussi le risque paradoxal d'être en capacité de prendre en charge un fait social d'actualité, il nous a semblé que l'évaluation que vous proposez s'inscrit davantage sur le registre des articles publiés habituellement par nos collègues de [...]. Ainsi, toute la première partie de votre article est un peu trop "technique" pour notre lectorat habituel, peu rompu à ces présentations exhaustives de dispositifs de la politique de l'emploi ». Qu'entendre par « mode d'écriture », « registre », « fait social d'actualité » ? La normativité du terrain s'exprime implicitement dans ces trois expressions en dessinant un partage entre ce qui est recevable et ce qui ne l'est pas. Souligner l'existence d'un « mode d'écriture », c'est d'abord identifier des éléments stylistiques transgressifs en regard du mode « normal » d'écriture, c'est-à-dire de celui qui n'apparaît pas au « lecteur-auteur » de cette revue en raison de sa naturalité. Par conséquent, c'est la manière de percevoir et de dire la réalité qui s'avère impropre parce qu'elle repose sur un rapport au terrain anormal et, par extension, sur des représentations qui expriment cette déviance. De même, traiter d'un fait social d'actualité revient d'une certaine manière à ne pas satisfaire les critères « scientifiques » de la recherche de terrain, puisque celui-ci présente comme caractéristique d'échapper à l'actualité en proportion de sa reconnaissance académique et de porter sur des objets déterminés, reconnus comme « terrain » dans l'espace académique. On mesure sur ce point que celui-ci, loin d'être une réalité naturelle, relève d'une construction sociale dont l'acceptation collective selon des ententes mandarinales tacites efface le formatage. Enfin, souligner l'existence de « registre » synthétise, d'une certaine manière, ces deux points puisque cette référence revient à reconnaître l'existence de normes et de critères implicites, prévalant sous la forme de présupposés structurant le jugement. Pour paraphraser Pierre Bourdieu, on pourrait dire que les évaluateurs s'évaluent eux-mêmes par les évaluations qu'ils opèrent et qui les conduisent à mobiliser des catégories qui disent, à leur insu, leur propre conditionnement épistémologique, véritable inconscient impliqué dans cette activité.

En résumé, l'article n'est pas acceptable, non pas en raison de l'absence de données empiriques, mais parce que le terrain, c'est-à-dire les présupposés et les postulats qui président à la sélection de l'objet étudié, au découpage des phénomènes étudiés et à leur description ultérieure, n'est pas satisfaisant. Même si, de fait, il présente un intérêt du double

point de vue de la connaissance d'univers sociaux et de l'accès à des sources d'informations rares – voire exceptionnelles pour un chercheur –, généralement réservées aux seuls acteurs, ce terrain ne bénéficie pas systématiquement d'une reconnaissance académique. Pour cela, il faut qu'il se plie à certaines règles, témoignant une nouvelle fois de la normativité inhérente à la mythologie du terrain. Ainsi, dans l'évaluation de l'article, peut-on lire l'assertion suivante : « Une seconde remarque est revenue de façon récurrente au cours de la discussion : il manque peut-être à la démonstration un travail de plus grande distanciation encore entre le milieu professionnel auquel vous appartenez et les entreprises investiguées ». Il faut dire que les évaluateurs n'ayant pas d'indications précises sur le statut académique de l'auteur se fondèrent sur des indications méthodologiques sommaires, relatives aux sources de l'étude, pour en déduire qu'il s'agissait d'un acteur que l'on pouvait estimer trop proche de son terrain puisqu'il ne répondait pas aux critères rhétoriques habituels qui rendent acceptable un certain type d'objet, sous certaines conditions (sociales).

Structure et fonctionnalité d'un mythe « tout-terrain »

Parmi les manuels d'initiation à la recherche (de terrain), le *Guide de l'enquête de terrain* (Beaud, Weber, 1997) s'impose comme une de ces références incontournables, censées inculquer à l'apprenti-chercheur les principes qui doivent guider son travail. Ses auteurs commencent par rappeler toute l'ambiguïté de la référence au « terrain », soulignant même qu'il s'agit pour eux de maintenir ce terme uniquement pour ne pas parler « d'enquête ethnographique ». Faut-il accorder aux auteurs qu'il ne s'agit là que d'une concession à des logiques éditoriales ou d'une simple commodité de langage ? À la vérité, la mythologie du terrain s'immisce déjà à leur insu dans cette dénégation, car c'est tout l'imaginaire qui accompagne son usage (et que l'on ne retrouve pas dans la notion « d'enquête ethnographique ») qui s'immisce dans le discours. D'ailleurs, c'est une des particularités du mythe, mise en lumière par Roland Barthes (1982 : 210), que de fonctionner sur le mode interpellatoire, en sollicitant l'imaginaire du destinataire pour emporter son adhésion par un effet d'évidence.

Cet effet d'évidence s'apparente à la force du préjugé. Il revient à dissiper le caractère contraint et contraignant de la signification pour en naturaliser l'expression. Contraint, car la signification résulte de l'émergence d'une norme d'opinion sous l'effet de relations de pouvoir qui conduisent les agents à s'accorder sur ce qui peut être dit et ce qui

doit être dit à propos d'un quelconque sujet, en l'occurrence le terrain ; contraignant, car elle s'impose aux destinataires par l'entremise des relations de pouvoir qui en sous-tendent et en conditionnent l'énonciation. La force d'adhésion du mythe se fonde ainsi sur un système de communication structuré par des rapports de force. Pour cette raison, le terrain n'apparaît pas comme mythe, mais comme une évidence partagée qui va de soi, à la fois pour l'énonciateur et pour tous les destinataires potentiels à l'intérieur d'un même espace social. Dès lors, neutraliser cette mythologie revient à interroger les relations de pouvoir, propres à l'espace social de sa communication, parce que les agents dominants le mobilisent à la manière d'un outil toujours prêt à l'emploi pour imposer leur propre point de vue ainsi naturalisé. La mythologie du terrain ne vit qu'à l'intérieur d'un espace social dont elle est solidaire à la fois parce qu'elle en résulte, mais aussi parce qu'elle en constitue une sorte de dénominateur commun, un ciment intellectuel dans lequel les agents communient.

Quels sont les principaux traits constitutifs de cette mythologie scientifique du terrain ? Comme pour tous les mythes, ces traits ne résident pas dans l'objet lui-même (les méthodes d'enquête et la relation du chercheur au « terrain »), mais dans la connotation qu'il supporte. Par conséquent, les objectiver nécessite de déconstruire le système de communication structuré autour de significations contraintes et contraignantes que le signe terrain agrège en fonctionnant comme signifiant du mythe (Barthes, 1982 : 199-201). L'ensemble des significations véhiculées par le mythe renvoie à la nature même de la connaissance. Ces significations relèvent d'un « méta-langage », au sens où elles prennent appui sur le « langage-objet » (discours méthodologique, expertise, évaluation, etc.) sans jamais s'y réduire. La langue du mythe s'offre à l'analyse du sémiologue dès lors que celui-ci abstrait son regard du langage-objet pour saisir ce qui se joue au-delà, dans les significations mythologiques, les constructions et implications de celles-ci. Car le langage-objet n'est que « pré-texte » pour le mythe.

Indépendamment de ses déclinaisons circonstanciées, le mythe répète quelques dogmes, précédemment entrevus : il n'y aurait pas de connaissance possible faisant l'économie du « terrain » (du moins, dans l'espace social où le mythe fonctionne), car l'essentiel ne peut provenir que de lui et de son analyse méthodique. Par terrain, il faut entendre un certain nombre de valeurs et de critères : modestie du chercheur face à un objet modeste parce qu'empirique, c'est-à-dire modestie du chercheur dans l'ordre social de la connaissance ; démarche empirique et confrontation avec la réalité comme seules garanties d'un progrès effectif du savoir ; délimitation de l'objet étudié et limitation dans la généralisation des résultats ; neutralisation de toute spéculation sans lien

avec le terrain et rejet de toute prise de position, etc. Ces critères implicites de la connaissance s'expriment dans les jugements par lesquels les chercheurs évaluent les travaux qui leur sont soumis comme étant « trop distants » du terrain ou « trop proches », « pas assez soucieux des détails » ou « portés à des généralisations hâtives », etc. La formulation de ces jugements, véritables arguments d'autorité déniés, va de soi pour les agents sociaux parce que les énoncés qui les constituent obéissent à des schèmes mythologiques, garantissant leur recevabilité à l'intérieur de l'espace social au sein duquel ils circulent.

Ces significations flottantes éclairent la polyvalence des stratégies discursives mobilisant la référence au terrain. Dans ces conditions, pourquoi est-ce le terrain en particulier qui vient à fonctionner comme mythe ? Il faut différencier ce dernier en tant que signe appartenant au « langage-objet », c'est-à-dire signifiant du mythe, et le mythe lui-même qui excède ce signifiant doublement : d'abord, parce que la signification n'est pas comprise dans le terme, ensuite, parce que ce mythe se rencontre supporté par d'autres signifiants. Ceci dit, le signifiant « terrain », par sa capacité à supporter des significations flottantes, présente quelques prédispositions propices à son usage. Il facilite l'investissement mythologique. Puisque, dans le « langage-objet », le « terrain » peut servir à désigner des choses très différentes, il peut mieux encore – en tant que signifiant – supporter des significations, clivées de sa réalité de signe et articulées en système mythologique. De plus, le signifié mythique ne transmet pas d'informations précises. Il ne signifie rien de très original, mais facilite les rapports sociaux en fondant la communication sur la mobilisation et la mise en œuvre d'un imaginaire collectif qui explique le phénomène de communion dans le « terrain ». Le caractère parfois très abstrait des discours de la méthode devrait d'ailleurs susciter le doute quant à la mythologie du terrain, surtout quand celui-ci est censé déboucher sur rien moins qu'une modélisation du social (Becker, 2003 : 350-363). C'est dire qu'il tolère et justifie l'introduction d'une conception de la société qui ne se présente pas comme telle, mais comme la vérité en soi puisqu'elle résulte d'une construction méthodique fondée sur le terrain.

« Le retour au terrain, peut-on lire, est la meilleure protection contre la fausse abstraction » (Mendras, O berti, 2000 :14). Mais qu'est-ce qu'une fausse abstraction ? Et qui est en mesure de dire qu'il s'agit d'une fausse abstraction ? Ces deux questions conduisent à prolonger l'analyse de la mythologie, sous l'angle de la fonction normative du terrain et de son utilisation comme opérateur de jugement évaluatif. Par sa force d'adhésion, le mythe permet au discours d'acteurs de faire prévaloir un point de vue qui s'impose comme une vérité intangible. Il crée un consensus qui précède le choix des objets empiriques à étudier ; en

effet, ceux-ci doivent être reconnus comme légitimes et, par conséquent, dignes d'intérêt. C'est dire que le choix d'un terrain se subordonne *a priori* à des déterminations institutionnelles et, indissociablement, intellectuelles. Ce consensus mythologique se répète à chaque évocation du « terrain » qui, invariablement, revient à rappeler que la production scientifique obéit, sous l'angle méthodologique, à des normes (floues, jamais totalement explicitées) qu'il importe de respecter. Enfin, le fait d'évaluer la justesse d'une recherche par sa capacité à objectiver le terrain présuppose que l'on sache déjà ce qu'il est et ce que l'on peut en dire. Sous ces différents angles, le mythe fonctionne de manière à estomper la force normative de la référence au terrain.

Stratégies argumentatives et relations de pouvoir

La mythologie du « terrain » véhicule une norme « floue » de scientificité au sens où sa fonction normative repose, non pas sur un contenu précis, mais sur sa fonctionnalité même. Elle se décline de multiples manières pour s'appliquer à une large palette de cas. On la retrouve ainsi, présente au cœur des procédures évaluatives qui scandent la vie académique (rapports de soutenance, rapports d'expertise pour des articles ou des livres, rapports de commissions scientifiques, etc.). Le terrain est diversement sollicité dans des stratégies argumentatives dont les principes explicatifs résident dans les relations de pouvoir au sein des différents champs scientifiques. En effet, chaque argumentation répond à une série de variables : position institutionnelle et scientifique de l'évaluateur, position institutionnelle et scientifique de l'évalué, ressources stratégiques et argumentatives de l'un et de l'autre, capitaux sociaux respectifs..

Dans ce cadre, la référence au terrain apparaît sous la forme de différents énoncés dont on pourrait dresser une rapide typologie, voire un échantillonnage des plus représentatifs et des plus fréquents³. On enregistre ainsi : « la faiblesse de la base empirique », « le caractère

³ À la suite, on s'appuie essentiellement sur le dépouillement d'un corpus de fiches portant sur 25 articles faisant chacun l'objet de 3 à 7 évaluations anonymes. Nous remercions R. de la Garde d'avoir mis à notre disposition ce précieux matériau. Les analyses se fondent aussi sur des rapports de soutenance de thèse, qui ont été portés à notre connaissance, soit par une mise à disposition amicale, soit dans un cadre professionnel ainsi que sur quelques autres documents de nature similaire. L'exploitation du corpus s'émancipe de la plupart des présupposés méthodologiques couramment en usage pour des raisons de méthode qui se résument à la volonté de ne pas abstraire le discours du contexte social dans lequel il prend sens (O livesi, 2004 : 55-59).

limité de l'investigation », « la nécessité de renforcer la partie empirique », « des intuitions jamais étayées », « le style anecdotique, sans rigueur dans la sélection, la description et l'interprétation des données », « la justification du terrain pourrait être développée au regard de la problématique », « un style journalistique dont le plus grand défaut est d'affirmer des opinions sans autre fondement qu'une spéculation généralisante », « aucun matériel empirique, aucun terrain probant », « abstrait par l'insuffisante prise en compte de la réalité », « absence de travail de terrain sérieux et approfondi », « thèse complètement déductive, sans fondement empirique », « méconnaissant la spécificité de l'objet », « un ensemble de propos très vastes et de ce fait rarement étayés », « absence de données empiriques », « le terrain choisi est X. L'auteur témoigne d'un manque de distance choquant par rapport à X », « s'appuyer sur plus d'études empiriques », « beaucoup d'affirmations, dont plusieurs sont discutables »... La référence au « terrain » intervient aussi comme vecteur d'éloge ou, au moins, d'évaluation positive. Dans ce cas, on enregistre les énoncés suivants : « bonne documentation interne du milieu étudié », « matériel d'analyse très riche », « description très bien articulée d'une expérience organisationnelle », « les résultats récoltés et les progrès réalisés sont importants », « apports très importants à la recherche », etc.

De cet ensemble d'énoncés, qui n'épuisent nullement les références normatives – explicites ou implicites –, ressortent plusieurs enseignements. Sous couvert de constats de faits, les évaluations et les jugements révèlent des logiques énonciatives très éloignées de tout idéal de neutralité. On ne peut constater que les évaluateurs sont portés à juger selon des normes et des critères qu'ils considèrent universels, mais qui, dans leurs applications, laissent entrevoir suffisamment de jeu et de flou pour rendre possible l'expression de points de vue intéressés. Ainsi, dans le jugement de tel ou tel évaluateur, se décèlent des sympathies ou des antipathies obéissant davantage à des principes d'affinités sociales et à des tactiques conjoncturelles qu'à une quelconque objectivité scientifique, même s'il est toujours facile pour l'évaluateur de draper sa conscience dans le voile de la scientificité pure ou de se masquer derrière l'anonymat d'une évaluation à l'aveugle. La norme de scientificité que véhicule la mythologie du terrain fait l'objet de sollicitations de manière à opérer une rationalisation qui dissipe l'arbitraire social du jugement.

Cette relativité des normes d'évaluation apparaît distinctement dans les conclusions de fiches d'évaluations totalement discordantes. Si l'hétérogénéité des jugements s'apparente à une règle, il est des cas où elle se manifeste de manière particulièrement exemplaire. Ainsi trouve-t-on dans le corpus étudié, deux évaluations d'articles donnant des résultats surprenants. Pour la première, on enregistre deux évaluateurs élogieux

recommandant la publication de l'article, un réservé prescrivant un retour pour correction et deux totalement défavorables. Pour le second article faisant l'objet de trois évaluations, on enregistre une fiche favorable à la publication, une fiche totalement négative et une réservée. De ces deux exemples, on ne tirera aucune conclusion définitive, mais ils révèlent néanmoins l'hétéronomie des modes de jugement et le flou des critères susceptibles d'être appliqués.

Ces discordances flagrantes reflètent des particularités du corpus et, plus indirectement, des sciences de l'information et de la communication : la diversité des parcours scientifiques et sociaux des chercheurs qui composent ce champ. L'ancienneté des champs scientifiques joue un rôle essentiel de routinisation, conduisant à naturaliser les stratégies argumentatives et à restreindre les discordances dans les modes de jugement. L'hétérogénéité des origines disciplinaires et des points de vue sur la normalité des pratiques explique, quant à elle, l'hétéronomie des modes de jugement. Celle-ci n'apparaît jamais aussi explicitement que dans les évaluations à l'aveugle, car l'évaluateur n'encourt pas le risque d'être identifié et, surtout, n'entretient aucun lien avec d'autres évaluateurs sur lesquels il serait tenté de modeler son jugement. C'est ce qui explique que les évaluations de jury ou de commissions ne présentent jamais ouvertement cet aspect incohérent. Les positions institutionnelles et les stratégies des agents les conduisent à exprimer des positions euphémisées qui prennent en compte le point de vue des autres agents, de manière à éviter toute discordance manifeste qui, d'une part, risquerait de se traduire par un conflit et, d'autre part, traduirait une hétéronomie des modes d'évaluation révélant l'arbitraire de l'acte de juger en l'absence de référents communs. Le produit délibératif d'un jury ou d'une commission s'apparente à un acte de compromission entre intérêts bien compris qui n'apparaît jamais comme tel par la force symbolique des rites qui les accompagne pour mieux masquer la violence symbolique du jugement impliquant, pour l'évalué, une reconnaissance (qui n'est jamais qu'une méconnaissance) des qualités de son travail, mais aussi de sa personne. Sous cet angle, le « bon » produit scientifique du « bon » candidat se définit comme celui qui parvient à produire un consensus relatif des points de vue dominants parce qu'il ne suscite pas de controverses et facilite la convergence des jugements. Il présuppose de la part de l'impétrant une intégration des logiques propres aux modes d'évaluation mandarinaux, véritable intelligence stratégique impliquée dans sa production.

Les discordances dans le jugement ne s'expriment pas seulement dans les conclusions des évaluations, ni même dans la sélection des critères mobilisés, mais dans l'application de ceux-ci. Dans le corpus étudié, on relève ainsi qu'un article qui manifeste une « absence totale de source »

et « n'apporte aucun élément novateur » est jugé par un autre évaluateur « apporter des éléments pour contribuer à un débat ». Toujours dans ce même corpus, on relève un autre article qui est jugé successivement « bien documenté sur le plan théorique et empirique », puis par un autre évaluateur « très bien documenté [avec une] méthodologie bien expliquée » ; mais cet article fait aussi l'objet de jugements discordants de la part de deux autres évaluateurs qui insistent longuement sur les éventuels biais méthodologiques et le manque de précision relatif à certaines données recueillies. L'appréciation du rapport méthodologique au « terrain » et de la qualité des données empiriques recueillies ne manque pas de soulever quelques difficultés. L'application des mêmes critères apparents se solde parfois par des conclusions contradictoires ou, du moins, sensiblement divergentes.

Les références au terrain s'inscrivent dans des stratégies argumentatives orientées vers la valorisation ou la critique du travail évalué selon des considérations tactiques, peu avouables. Non pas que les évaluateurs développent une sorte de machiavélisme les conduisant à imaginer des moyens retors de masquer leurs motivations, leur propre socialisation scientifique suffit largement à intérioriser à la fois ces logiques du discours et la nécessité de faire prévaloir leur intérêt d'agent sous la forme neutre et objective de jugements argumentés autour d'évidences communes. Ces stratégies argumentatives et ces manières de faire se matérialisent exemplairement dans les rapports de soutenance de thèse. Ainsi tel directeur de recherche commencera-t-il par souligner l'originalité du terrain d'étude et les apports empiriques de la recherche pour neutraliser en amont toute discussion qui, ensuite, risquerait d'hypothéquer l'appréciation globale du travail. Tel autre rapporteur soulignera la prévalence de données de seconde main, sous-entendant que le travail n'apporte que peu de choses originales ou qu'il entretient un rapport trop distant au « terrain ». Obéissant aux logiques institutionnelles du jeu social, ces jugements reposent sur des relations de pouvoir qui conduisent les agents occupant des positions dominantes à faire valoir leur propre point de vue au moyen d'argumentaires visant à en occulter l'arbitraire. Si l'on reprend les exemples précédents, on peut déceler au fil d'argumentations serrées sur la pertinence du terrain ou la pauvreté des éléments empiriques, la logique de prises de positions institutionnelles et scientifiques qui répondent à des jeux d'intérêts et des enjeux de pouvoir, propres à l'espace académique dans lequel évoluent l'évaluateur et l'évalué.

Conclusion

Le terrain se définit comme un mythe de l'objectivité au sens où il présuppose que, par l'investigation empirique, on parvienne à une connaissance rigoureuse de la réalité telle qu'elle est en elle-même. Mais, il est aussi un mythe de la neutralité scientifique en ce qu'il s'oppose à l'idée d'une agonistique dans la connaissance pour laquelle la production du vrai résulte moins de la relation méthodique du (ou des) chercheur(s) à l'objet de la connaissance que de la confrontation entre des travaux portés par des thèses, suffisamment structurantes, pour susciter une mise en intelligibilité de données empiriques qui, sans cela, ne pourrait même pas revêtir de signification. Par ailleurs, quiconque a pratiqué des travaux de recherche appliquée sait que l'extrême rigueur de la méthode constitue souvent le meilleur moyen de parvenir à des conclusions données *a priori* par le commanditaire, en produisant l'effet de persuasion attendu par ce dernier pour légitimer des choix fixés en amont. C'est dire que l'exigence de rigueur méthodologique dissimule souvent l'inavouable.

Une seconde remarque amène à renouer avec la réflexion althusserienne sur le statut de la théorie comme lieu et enjeu de lutte dans la connaissance. On sait que la division sociale du travail scientifique conduit, avant tout, à neutraliser les prétentions théoriques des prétendants, en rappelant à ceux-ci que c'est en se confrontant à l'empirie, qu'ils parviendront à produire le produit qui, ensuite, leur permettra de recevoir quelques rétributions symboliques (reconnaissance scientifique) et institutionnelles (obtention de poste). Toute prise de position dans la théorie esquisse une transgression toujours risquée pour celui qui s'y engage. La science historique a pour cela son « terrain », mais aussi son dénominateur d'empiricité : l'archive. Évidemment, l'anthropologie a le sien, décliné sous des formes plus ou moins contraintes : observation participante, entretiens, etc. Les études littéraires ont, elles aussi, leur terrain ou, pour être plus rigoureux, leur champ d'empiricité : le corpus. Des structures de domination et des mythologies similaires se retrouvent ainsi dans divers champs scientifiques. Paradoxalement, la survalorisation mythologique du terrain s'accompagne d'une sorte de dépréciation de ce dernier, consubstantielle à la division sociale du travail et au prestige de la théorie, privilège de dominants pour qui le mythe constitue une arme contre les audaces des impétrants. Bref, il ne manque jamais de terrain pour la connaissance parce qu'elle s'inscrit toujours dans un ordre social, c'est-à-dire un ordre de contraintes qui modèle la production sur les besoins et les attentes de ceux qui, à l'intérieur de cet espace, ont en charge sa reproduction et, par ce biais, font prévaloir leur intérêt, correspondant souvent aux intérêts dominants.

Références

- Barthes R., 1957, *Mythologies*, Paris, Éd. Le Seuil, 1982.
- Beaud S., Weber F., 1997, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, Éd. La Découverte, 2003.
- Becker H., 2003, « Inférence et preuve en observation participante. Fiabilité des données et validité des hypothèses », pp. 350-361, in : D. Cefaï, dir., *L'enquête de terrain*, Paris, Éd. La Découverte.
- Cefaï D., 2003, dir., *L'enquête de terrain*, Paris, Éd. La Découverte.
- Chapoulie J-M., 2001, *La tradition sociologique de Chicago. 1892-1961*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Copans J, 2002, *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Nathan.
- Derèze G., 2000, « Regards socio(-anthropo)logiques sur les journalistes et leur métier. Une lecture focalisée des ouvrages de Cyril Lemieux *Mauvaise presse*, et de Jacques Le Bohec, *Les mythes professionnels des journalistes* », *Recherches en communication*, 13, pp. 195-209.
- Glevec H., 2001, « L'idéalisme des grammaires journalistiques. La confusion des positions et du niveau de la publicité et de l'intéressement en sociologie des médias », *Réseaux*, 105, pp. 268-279.
- Hughes E. C., 1960, « La place du travail de terrain dans les sciences sociales », pp. 267-279, in : *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1996.
- Le Bohec J, 2000, *Les mythes professionnels des journalistes*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- 2002, « A priori épistémologique et fécondité heuristique », *Recherches en communication*, 18, pp. 223-238.
- Le Marec J, 2001, *Ce que le terrain fait aux concepts : vers une théorie des composites*, Habilitation à diriger des recherches, université Paris 7.
- Lemieux C., 2000, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié.
- 2001, « Réponses », *Réseaux*, 105, pp. 280-289.
- Lévi-Strauss Cl., 1958, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1985.
- Mendras H., O berti M., 2000, *La sociologie et son terrain*, Paris, A. Colin.
- O livesi S, 2000a, « Mauvaise presse, de Cyril Lemieux », *Hermès*, 28, pp. 275-278.
- 2000b, « Les mythes professionnels des journalistes, de Jacques Le Bohec », *Communication*, vol. 20, 2, pp. 163-165.
- 2001, « Les PME face aux 35 H. Réduction du temps de travail, négociation sociale et dispositif "appui-conseil" », *La pensée*, 328, pp. 77-99.
- 2004, *Questions de méthode. Une critique de la connaissance pour les sciences de la communication*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Palmer V., 1928, *Field Studies in Sociology*, Chicago, University Press of Chicago.

Le terrain : une mythologie scientifique ?

Peretz H., 1998, *Les méthodes en sociologie. L'observation*, Paris, Éd. La Découverte.

Platt J, 2003 « La première vague de l'école de sociologie de Chicago. Le mythe des données de première main », pp. 138-161, in : D. Cefaï, dir., *L'enquête de terrain*, Paris, Éd. La Découverte.

Winkin Y., 2001, *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, Paris, Éd. Le Seuil.